



MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE ESPACE VALLEEN DES BARONNIES PROVENCALES

Accompagnement à la mise en place de la stratégie Espace Valléen et sa
déclinaison en plan d'actions opérationnel 2015-2020

Marché à procédure adaptée
Cahier des Charges

**MODIFICATION et ADAPTATION du Cahier des charges
suite à la publication de l'appel à projet
« Sélection des Espaces valléens »**

Pouvoir adjudicateur / Maître d'ouvrage
SYNDICAT MIXTE DES BARONNIES PROVENCALES

L'OBJET DE LA MISSION

I - CONTEXTE

1- Le programme Espaces Valléens

Les territoires du Massif alpin doivent aujourd'hui faire face à trois enjeux qu'il ne sera possible de traiter que sur le long terme :

- La fragilité des ressources naturelles crée l'obligation d'une gestion raisonnée.
- Le changement climatique induit la nécessité d'adapter la stratégie du secteur touristique et de repenser la gestion du cadre de vie au service de tous les habitants
- L'intégration dans des structures territoriales plus larges qui s'opérera progressivement dans les territoires enclavés et à faible densité.

Pour répondre à ces enjeux, le partenariat de massif composé par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Région Rhône-Alpes, le Comité Général à l'Égalité des Territoires (CGET) au travers de la CIMA et enfin l'Europe au travers du POIA, ont décidé d'inviter les territoires à développer une stratégie « espace valléen » ou à poursuivre et élargir la stratégie déjà lancée dans le cadre des Programmes Régionaux d'Aménagement Durable et Solidaire Stations/Vallées de la programmation 2007-2013.

Un « Espace Valléen » se définit comme une stratégie territoriale de développement intégré et de diversification dans laquelle des activités touristiques et des services sont complémentaires et associés à l'échelle d'une destination touristique, à partir d'un objectif central de valorisation du patrimoine naturel et culturel du territoire.

La reconnaissance comme « Stratégie Espace Valléen » donne l'accès, sous certaines conditions à des financements,

- du FEDER-POIA dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif spécifique 1 du POIA : « Accroître la découverte estivale du massif par la valorisation du patrimoine naturel et culturel » : ces financements concernent de l'ingénierie en matière de développement des activités de loisirs et de découverte (en 2015) et de l'investissement pour des actions de valorisation des ressources patrimoniales de diversification des activités estivales.
- de la Convention Interrégionale du Massif des Alpes (CIMA) correspondant à l'axe 1 et à l'axe 2-4 « Mettre en valeur les ressources naturelles et culturelles du massif par territoire », pour des actions de valorisation touristique à partir de 2015 et de l'ingénierie à partir de 2016.
- des Régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes dans le cadre du volet territorial de son dispositif Montagne. Celui-ci se décline en deux priorités : le patrimoine alpin et les nouveaux services.

Autour du patrimoine, il s'agit non seulement de poursuivre les dynamiques engagées autour de la diversification touristique hiver/hiver et hiver/été, mais également d'inventer avec les acteurs privés et associatifs du territoire de nouvelles activités croisant patrimoine naturel et patrimoine culturel, croisant spécificités locales et patrimoine partagé, activités avec neige et sans neige, et/ou s'adressant à de nouveaux publics, dont les événements culturels.

Dans le champ des services, les territoires sont encouragés à participer à l'invention de nouveaux services s'adressant à la fois aux habitants locaux (saisonniers, TPE/PME, jeunes, retraités...) et aux touristes et visiteurs. L'accès à l'économie numérique (formation pour divers publics, nouvelles plateformes et sites internet, télétravail, petits équipements de communication par exemple) et les

nouveaux services d'écomobilité (organisation de navettes, de transport à la demande par exemple) ou de réduction des déplacements en voiture (achats groupés, diagnostics à distance par exemple) sont deux champs dans lesquels des opportunités sont à saisir.

Le caractère « intégré de la stratégie de développement de l'Espace Valléen implique l'expérimentation de nouvelles pistes de développement, la participation des acteurs locaux, la mutualisation entre territoires. Ceci passe également par la mise en cohérence, dans chaque territoire, de la stratégie Espace Valléen avec la stratégie des Contrats Régionaux d'Equilibre Territorial.

ANNEXE 3 – APPEL à PROJET – Sélection des Espaces valléens – Elaboration d'une stratégie pluriannuelle de développement intégré et de diversification

2- Le contexte local

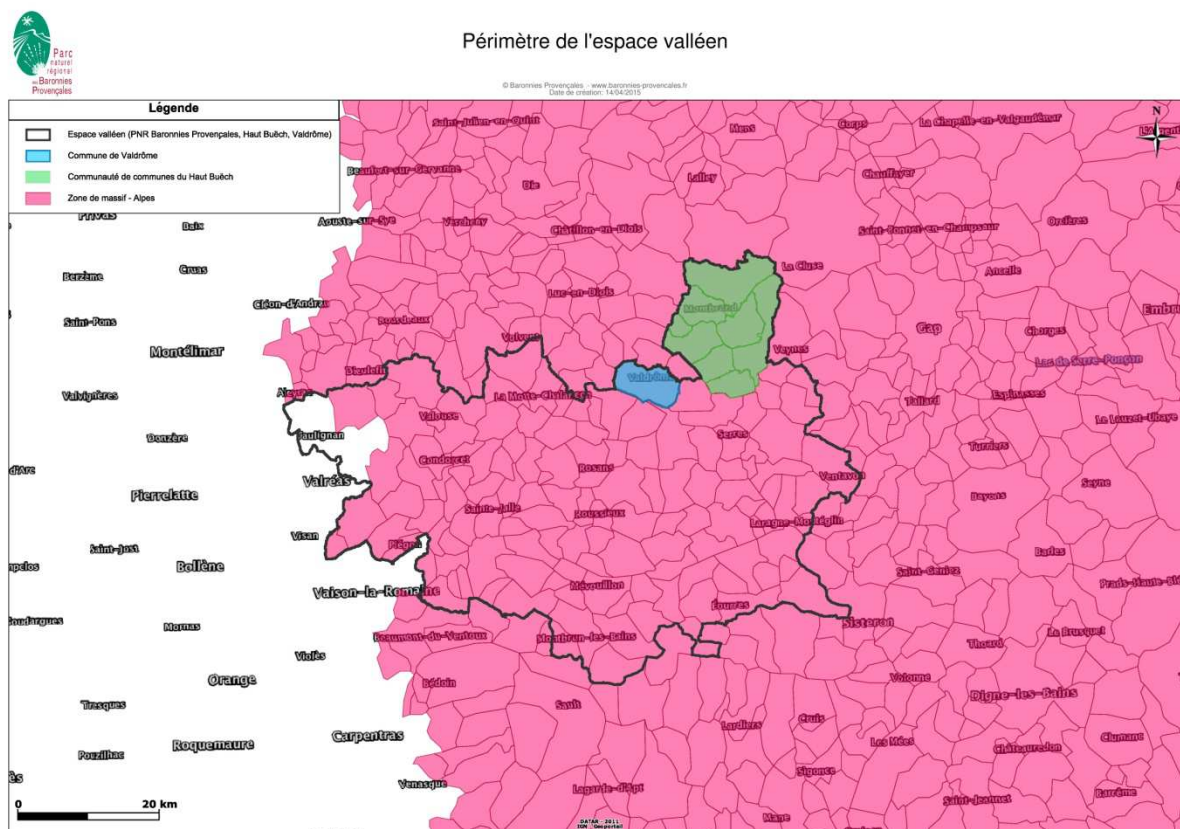
Localisation :

Le périmètre de l'espace valléen proposé intègre les communes adhérentes et associées au Parc naturel régional des Baronnies provençales (décret de classement publié au J.O du 26 janvier 2015), la commune-station de Valdrôme ainsi que la communauté de communes du Haut-Buëch.

Cette délimitation géographique permet ainsi d'assurer une cohérence d'action à l'échelle de l'ensemble de la vallée du Buëch et du Sud Drôme, à dimension interrégionale (Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur).

Cette démarche stratégique envisagée en cohérence avec le territoire de projet s'appuie notamment sur une coopération avec les Pays Sisteronais Buëch et Une Autre Provence.

Cartographie du périmètre de l'espace valléen :



Un territoire rural entre montagnes et Provence :

Situé aux confins des régions Rhône Alpes et P.A.C.A. ce territoire excentré reste à l'écart des grandes voies de communication et des agglomérations. Ce contexte géographique particulier soumis à des influences climatiques contrastées, a permis de conserver une richesse biologique particulièrement épargnée et une mosaïque de milieux et de paysages.

Toutefois l'offre touristique de ce territoire reste assez classique et ne reflète que partiellement la singularité et les ressources spécifiques :

- Une destination nature qui éveille les sens
- Un territoire de promotion de l'art de vivre
- Une zone pilote de tourisme durable
- Un terroir de productions agricoles aux qualités montagnardes spécifiques

Les enjeux prioritaires :

Axe 1 : Structurer et développer une offre randonnée (pédestre, équestre, VTT et cyclo) reliée au terroir, au patrimoine et au bien-être

- Constituer une offre de randonnée interterritoriale, à l'échelle des Baronnies provençales en fédérant l'ensemble des acteurs et en favorisant la mise en réseau des itinéraires ;
- Soutenir la mise en place de circuits découverte (Promenades et de Randonnées) / initiatives thématiques autour du goût, de l'histoire, de la géologie, des terroirs, du bien-être, de la thématique liée à la nuit à destination de tout public ;
- Organiser un accueil du public de qualité dans le respect de l'environnement naturel des sites et itinéraires de pratique (aménagement, mobilité, balisage/signalétique, panneaux d'information, etc.) ;
- Construire des opérations de promotion des circuits de randonnée à l'échelle des Baronnies provençales ;
- Favoriser un déplacement éco-citoyen, éco responsable en privilégiant les mobilités douces (transport de bagages, etc.) ;
- Expérimenter l'usage de nouvelles technologies en lien avec les APN (GPS, etc.).

Axe 2 : Poursuivre la structuration et rendre plus accessible la filière escalade par une meilleure organisation de l'accueil du public dans le respect de l'environnement naturel des sites de pratique

- Aménagement concerté de voies de différents niveaux (initiation à haut niveau) ;
- Améliorer l'accueil du public dans le respect de l'environnement naturel des sites de pratique (aménagements exemplaires) ;
- Soutenir les actions de sensibilisation et d'information : des actions de conciliation de la pratique avec les périodes de nidification d'oiseaux protégés sont en place dans certains sites. Ces actions sont appelées à se généraliser sur l'ensemble des sites de pratique du territoire ;
- Soutenir les démarches de gestions exemplaires et durables des sites de pratique ;
- Favoriser les initiatives innovantes, expérimentales en vue d'une gestion durable des sites ;
- Valoriser, animer et promouvoir les sites d'escalade à l'échelle des Baronnies provençales.

Axe 3 : Accompagner les filières vol libre et baignade comme vecteurs de découverte des Baronnies provençales

- Améliorer l'accueil du public dans le respect de l'environnement naturel des sites de pratique : aménagements durables exemplaires en conciliant les intérêts écologiques et économiques ;

- Tirer partie d'un aménagement de baignade pour offrir un aménagement « vitrine » des patrimoines des Baronnies provençales (cadre très qualitatif, départ de circuit de promenade et de randonnée, tour de plan d'eau, possibilité de pratique d'APN complémentaires à proximité, possibilité de présence sur place d'un ou plusieurs prestataires d'activités, etc.) ;

Axe 4 : Soutenir les filières complémentaires en tant que support d'activités permettant de diversifier l'offre d'activités en saison et hors saison estivale

- Développement de la filière « Bien-être, plantes et ressourcement » et du thermalisme,
- Développement de l'offre culturelle associée à la valorisation des patrimoines et ressources spécifiques du territoire
- Valorisation de la qualité du ciel nocturne ;

Axe 5 : Développer l'accessibilité et la qualité de l'offre

- Favoriser la mise en réseau autour de démarches communes et de produits touristiques partagés : mise en place de produits touristiques « tout compris » intégrant les dimensions sportives, environnementales, agricoles et culturelles au travers des richesses du territoire à destination de clientèles cibles ;
- Soutenir la création d'aménagements et d'outils de promotion dans les structures d'accueil du public et d'information, et plus particulièrement les Offices de Tourisme en tant que « relais du parc naturel régional des Baronnies provençales ;
- Accompagner la professionnalisation des socioprofessionnels en matière de gestion environnementale et encourager la sobriété énergétique aux équipements touristiques ;
- Intégrer les offres territoriales dans des offres interterritoriales ;
- Développer les démarches qualité des équipements touristiques dans le respect du concept de développement durable et de l'accessibilité.

Objectifs recherchés :

Afin de favoriser l'émergence d'une offre innovante et diversifiée de tourisme durable en zone rurale de montagne, le Parc naturel régional des Baronnies provençales souhaite mettre en place une stratégie opérationnelle intégrée, orientée vers la diversification et la qualification des activités touristiques, la mise en valeur des aménités paysagères et environnementales et le développement des activités de pleine nature en garantissant un accueil de qualité dans le respect de l'environnement naturel des sites.

Cette stratégie devra s'appuyer sur des initiatives et actions innovantes et originales tout en tenant compte des équilibres du territoire en lien avec la Charte du Parc naturel régional des Baronnies provençales ainsi qu'avec les stratégies de développement touristique des Pays Sisteronais Buëch et Une Autre Provence, et les politiques régionales et départementales.

Elle visera à apporter une plus-value économique par la réalisation de projets d'investissement de qualité qui permettront de conforter les entreprises touristiques.

Le Parc naturel régional des Baronnies provençales souhaite plus particulièrement, au travers de ce programme, renforcer l'attractivité de son territoire en s'appuyant sur une stratégie de développement touristique estival axée sur :

- Le développement et l'innovation organisationnelle de la filière ressourcement, plantes et bien-être;
- La structuration et la promotion d'une pratique écoresponsable des Activités de Pleine Nature (randonnées en sites remarquables, cyclotourisme, escalade, refuge) ;
- La valorisation de la qualité du ciel nocturne pour le développement d'un tourisme scientifique et culturel ;
- La mise en valeur des patrimoines naturels et culturels, notamment paysagers ;

- La qualification environnementale des sites de baignade et de pêche.

Les choix stratégiques du projet s'intègrent à la stratégie du POIA

Axe 1 : Protéger et valoriser les richesses territoriales vers un développement durable

- Préserver et mettre en valeur la qualité des ressources agricoles, paysagères et patrimoniales ;
- Encourager la sobriété énergétique aux équipements touristiques ;
- Anticiper les changements climatiques de demain ;
- Favoriser un tourisme de proximité accessible à tous et en toutes saisons.

Axe 2 : Structurer et développer une offre touristique attractive et de qualité

- Poursuivre la mise en place d'une offre innovante adaptée à la demande : développement des usages numériques ;
- Référencer le territoire en matière de pratiques et de gestion des Activités de Pleine Nature en lien avec enjeux environnementaux ;
- Favoriser une mobilité durable.

Axe 3 : Rendre lisible le territoire en destination touristique

- Renforcer l'identité du territoire ;
- Garantir la cohérence des démarches territoriales de promotion touristique associant le Parc naturel régional des Baronnies provençales, Provence des Montagnes et Drôme Provençale ;
- Développer des outils de promotion ;
- Encourager les initiatives collectives de commercialisation de produits touristiques.

Priorités transversales :

Développement durable, innovations organisationnelles, développement d'un tourisme pour tous

II - DESCRIPTION DE LA MISSION

1 - OBJECTIFS DE LA MISSION

L'étude objet du présent contrat doit aboutir à « **la définition d'une étude de positionnement touristique et des orientations stratégiques de l'espace valléen déclinées en un plan d'actions pluriannuel** ».

Les objectifs de l'étude envisagée sont les suivants :

- Assister le M.O. dans la réponse à l'appel à projets « espace valléen » - Annexe 3
- Mettre à jour un diagnostic partagé du territoire de projet, assorti d'indicateurs d'évaluation de l'économie touristique ;
- Proposer un positionnement de l'espace valléen, complété d'orientations stratégiques à 6 ans ;
- Construire un programme de développement décliné en fiches-actions (descriptif, porteur, acteurs, calendrier, budget prévisionnel, repérage des sources de financements, proposition d'outils d'évaluation) hiérarchisé sur 3 ans ;
- Etablir les plans de financements prévisionnels pour les actions prévues pour 2016 et la maquette financière prévisionnelle précisant la part de l'investissement matériel et de l'investissement immatériel, dont l'ingénierie interne et externe. Cette maquette précisera les cofinancements prévus, dont le FEDER, et l'autofinancement par les bénéficiaires finaux ;
- Faire une proposition de gouvernance du projet ;
- Impliquer les collectivités et socioprofessionnels en tant que gestionnaires de la stratégie ;
- Définir des indicateurs pour l'évaluation des retombées économiques du programme

2 - DEROULEMENT DE LA MISSION

Cette mission d'AMO se décompose selon les phases suivantes :

a) - Mise à jour du diagnostic de territoire :

Cette mise à jour du diagnostic du territoire doit permettre de dégager les grands enjeux et orientations générales :

- d'un développement touristique durable, qui profite aux habitants de l'Espace Valléen, et fondé sur la mise en valeur des atouts patrimoniaux naturels et culturels caractéristiques de cet Espace valléen pour les 6 prochaines années.
- d'une organisation novatrice des services pour tous permettant de mieux répondre aux problématiques spécifiques aux territoires de montagne.

La mise à jour du diagnostic comprendra :

Une capitalisation des études et évaluations existantes complétées si nécessaire par l'évaluation des projets de territoire récemment menés sur le périmètre de l'Espace Valléen :

- le diagnostic territorial et la Charte du Parc naturel régional,
- l'étude de positionnement stratégique des sports de nature dans les Baronnies provençales initiée par le département de la Drôme,
- le programme de développement des Activités de Pleine Nature en milieu rural de moyenne montagne impulsé par la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- l'étude de positionnement touristique Sisteronais-Buëch,
- la labellisation Pôle d'Excellence rural du Pays Sisteronais-Buëch
- l'appel à projet « Innovation Touristique en Milieu Rural » de la région PACA auquel le Pays Sisteronais Buëch a été retenu,
- la politique montagne des Régions (2014-2020)

Il conviendra de faire une synthèse des contraintes, atouts et enjeux que devront prendre en compte les projets d'aménagement au regard de leur environnement géographique, économique...

- Une synthèse des données qui pourront servir de base aux indicateurs de réalisation ;
- Une étude sur l'articulation des politiques de développement de l'Espace Valléen avec les politiques de développement des territoires voisins (candidature de la C.C. du Buëch Dévoluy, notamment) ;
- Les interactions avec les territoires voisins de l'Espace Valléen ainsi qu'à l'échelle du massif.

b) - Elaboration de la stratégie de développement, d'équipement et d'organisation :

La stratégie choisie devra tenir compte du contexte de l'espace valléen, de son évolution sur le moyen et long terme et pourra s'appuyer également sur une analyse comparative de la concurrence de proximité (destinations valléennes proches).

La réflexion stratégique devra impérativement définir les pistes de diversification des activités et de l'offre touristique d'été au vu des évolutions climatiques, des nouvelles attentes des clientèles.

Il est nécessaire de passer d'un « tourisme de cueillette » à une offre de filières inscrites dans une logique économique qui s'appuie sur un accompagnement des collectivités et privés dans le domaine de la production, communication, commercialisation et distribution.

L'accompagnement de l'élaboration de la stratégie sera recherchée dans l'offre présentée et devra consister à :

- Animer les réunions
- Contribuer à la définition de la stratégie
- Aider à l'évolution de la stratégie si nécessaire en fonction de l'avis du comité de sélection des candidatures Espaces Valléens : des modifications éventuelles du plan d'actions en

fonction des observations de l'avis du comité de sélection des candidatures Espaces Valléens devront être anticipées par le cabinet et prévues dans sa prestation.

c) - La définition d'un plan d'actions pluriannuel priorisant les aménagements à réaliser :

Ce plan d'actions doit préciser pour chaque opération :

Les objectifs ; le contenu ; l'échéancier ; les moyens humains, techniques de portage local et mode d'organisation des acteurs ; les partenariats à mettre en œuvre pour les agréments et le financement ; le degré de réponse aux critères des politiques de valorisation du Massif (CIMA et POIA) ; les indicateurs de suivi-évaluation.

Le plan d'actions global prendra la forme de fiches détaillées intégrant, opération par opération, la prise en compte des critères d'éligibilité et d'évaluation de la Région et du Massif.

Le cabinet devra accompagner les élus dans la priorisation des actions au regard des orientations stratégiques et en tenant compte des capacités financières des maîtres d'ouvrage et des possibilités de financements

Le cabinet devra se référer aux documents annexes 1, 2 et 3 du présent C.C.T.P. pour établir sa proposition de stratégie et de plan d'actions pluriannuel.

d) - Proposition d'un mode de gouvernance de l'espace valléen qui devra :

- Porter et mettre en œuvre une stratégie touristique partagée par les collectivités, les O.T. et les acteurs économiques
- Organiser les différentes marques de destination : Drôme provençale, Baronnie provençales, Provence des Montagnes
- Proposer un mode de fonctionnement efficient dans un contexte d'éloignement géographique et de multiplicité des acteurs

3 - PROPOSITION D'UNE METHODOLOGIE D'ANIMATION ET DE PARTICIPATION DE TOUS LES ACTEURS :

L'étude s'appuiera sur :

- ✓ Les premiers éléments recueillis par le M.O. auprès des acteurs publics et privés
- ✓ Toute méthode à définir **favorisant la plus large concertation possible**. Les grandes orientations stratégiques qui doivent ressortir de l'étude devront en effet être partagées par l'ensemble des acteurs.

La concertation devra poursuivre un double objectif :

- ✓ Améliorer l'appropriation de la stratégie par l'ensemble des acteurs du développement (dont le développement touristique) du territoire ;
- ✓ Améliorer la prise de conscience, par ces mêmes acteurs, de la réalité des enjeux économiques liés à cette stratégie.

Cette appropriation sera, en particulier, mise en œuvre pendant la phase 2 de l'étude (stratégie de développement), à travers 3 étapes de concertation obligatoire :

- ✓ Une première réunion de travail avec les techniciens
- ✓ Une réunion avec les élus locaux permettant de valider les axes stratégiques et donnant lieu à une délibération ou un compte rendu du maître d'ouvrage de la réflexion stratégique
- ✓ Une présentation des objectifs locaux aux différents partenaires (représentants de l'Etat, des Régions, des Départements concernés...)

III - LES MODALITES DE REALISATION DE LA MISSION

Le Comité de Pilotage de cette mission sera composé :

- des représentants du Parc naturel régional des Baronnies provençales, du Pays Sisteronais Buëch, du Pays Une autre Provence, des Communautés de communes de l'espace valléen ;
- des représentants de l'Etat (Commissariat au Massif, Préfecture, Sous préfecture) ;
- des représentants de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes ;
- des représentants des Départements de la Drôme, des Hautes-Alpes et des Alpes de Haute Provence ;
- des socioprofessionnels et responsables d'associations concernées (Syndicat Mixte InterCommunaire des Activités de Randonnée du Buëch et les Offices de Tourisme du territoire) ;

L'ensemble des documents et analyses produits sera propriété des co-financeurs qui pourront les utiliser et les communiquer à leur convenance.

Pendant toute la durée de l'élaboration des documents de restitution de l'étude, le prestataire s'engage :

- à assister et animer autant que nécessaire les réunions de pilotage (la périodicité et le nombre de réunions sont à préciser dans la méthodologie de l'étude) et à en assurer le compte rendu ;
- à assurer la bonne connaissance de l'avancement du projet auprès des territoires concernés en veillant à leur adhésion à chacune des étapes de la mission.

Au minimum, le prestataire participera à quatre réunions de Comité de Pilotage, ainsi qu'aux réunions techniques.

Pour les phases de la période estivale, il s'engage selon le calendrier suivant élaboré en fonction des disponibilités des acteurs :

- une réunion technique de lancement, le 23 Juin 2015, à 10h à Sahune
- une réunion technique relative à la validation du diagnostic et à l'élaboration de la stratégie (phase b), semaine 32 (au choix le 04 ou 05 ou 06 août 2015)
- une réunion (comité pilotage ou technique) relative à la stratégie, semaine 33 (au choix le 11 ou 12 ou 13 août 2015)
- une réunion d'adoption de la stratégie espace valléen et de validation du dossier de candidature à l'appel à projet « Sélection des espaces valléens » (se référer à l'annexe 3) - Comité de pilotage, le 02 septembre 2015.

Le cabinet assistera le territoire candidat espace valléen lors de l'audition de sélection programmé en septembre 2015 (préparation supports de présentation,) et sera sollicité pour accompagner le M.O entre septembre et décembre 2015 sur la candidature définitive et animer les instances de gouvernances (2 comités techniques et 2 comités de pilotage).

Les rendus intermédiaires et définitifs de l'étude se feront sous forme de rapport papier ainsi que sous forme numérique. Les documents cartographiques seront rendus en couleur au format A3, ainsi qu'en format numérique.

Les interlocuteurs du cabinet-conseil seront :

- Le directeur du Syndicat mixte des Baronnies Provençales (SMBP)(Parc naturel régional des Baronnies Provençales),
- La responsable administrative et financière du SMBP
- L'agent de développement touristique du Pays Sisteronais Buëch

- La chargée de mission « tourisme et activités de pleine nature » du Syndicat mixte des Baronnies Provençales (à son retour de congés de maternité, en septembre)

IV - LES MODALITES DE LA CONSULTATION

1 - LIVRABLES ATTENDUS

- Un diagnostic de l'espace valléen
- Un document stratégique de développement
- Un plan d'actions pluriannuel
- Les supports nécessaires à la présentation de la candidature aux services instructeurs et aux acteurs

2 - DUREE DE L'ETUDE ET ECHEANCIER

La mission commencera le **23 juin 2015** (semaine 26), par une réunion technique de démarrage avec l'A.M.O., dans les locaux du S.M.B.P. à Sahune et se poursuivra **jusqu'au 31 décembre 2015**. Elle se déroulera selon le calendrier suivant :

- Mise à jour du diagnostic, cohérence et pertinence de l'espace valléen (phase a) : fin juillet 2015
- Stratégie et 1^{ère} version plan d'actions (phase b) adoptées le 2 septembre 2015 pour dépôt auprès des services instructeurs.
- Détail du plan d'actions, proposition du mode de gouvernance et écriture des fiches-actions (phases c et d) : de septembre à décembre 2015 avec possibilité de nouvelles réunions/entretiens.

3 - CONFIDENTIALITE

Le titulaire s'engage à maintenir strictement confidentiels toutes les informations, documents et résultats produits en exécution de la prestation ainsi que toutes les données et informations qui lui auront été communiquées par le maître d'ouvrage.

4 - COUT DE LA PRESTATION

Le budget pressenti pour cette mission est de 25 000 € TTC.

5- MODALITES REGLEMENT :

- 50 % mi-septembre 2015
- Solde en janvier 2016

V - CONSULTATION

1 – CONTENU DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les propositions des candidats doivent contenir :

- Une présentation du ou des consultants intervenant sur la mission ainsi que leurs références
- Une présentation plus détaillée de leur expérience au regard de la présente AMO
- Un regard sur la méthodologie envisagée et décrite ci-dessus ; des adaptations à la marge peuvent être proposées

- Une proposition financière détaillée faisant apparaître le nombre de jours prévisionnel d'intervention et le nombre de personnes impliquées
- L'attestation de capacité à respecter formellement les délais contraints, notamment au regard de la disponibilité des intervenants en période estivale

2 – JUGEMENT DES OFFRES

Les offres seront jugées selon les critères de choix suivant :

- Pertinence de la proposition au regard du présent cahier des charges
- Délai d'exécution
- Références professionnelles et expérience
- Prix

VI - INFORMATIONS ET TRANSMISSION DES OFFRES

1 – RENSEIGNEMENTS

Pour tout renseignement, merci de contacter :

Lionel TARDY, Directeur du Syndicat mixte des Baronnies Provençales
04 75 26 79 05

2 – TRANSMISSION DES OFFRES ET DELAI

Date limite de transmission des offres : **Vendredi 12 Juin 2015 – 12h**

Les offres seront adressées au maître d'ouvrage avec la mention :
« Mission d'AMO, Espace valléen des Baronnies provençales »

Elles seront envoyées par voie postale en LRAR ou remise en main propre contre récépissé à l'adresse suivante :

Syndicat mixte des Baronnies provençales
M. Hervé RASCLARD, Président
Le village
26510 SAHUNE

Annexe 1

GRILLE D'ÉVALUATION DES STRATEGIES

Grille de notation de la stratégie 'espace valléen'

La grille ci-dessous permet à la structure porteuse de vérifier la qualité de sa proposition, et aux services de la Région d'instruire le document de stratégie « espace valléen » et le plan d'actions pluriannuel. Chaque critère est noté 1 (présent), 2 (bon) ou 3 (excellent). Il convient d'ajouter à cette grille les critères de qualité propres au POIA.

Critère	Notation
Valeur ajoutée attendue du financement régional en cohérence avec la politique montagne PACA 2015-2020	
Le document comprend un diagnostic territorial stratégique prenant en compte le cadre de la politique régionale montagne tout en décrivant les enjeux du territoire	
Les atouts patrimoniaux spécifiques du territoire sont bien identifiés	
La stratégie couvre a minima le champ de l'aménagement (dont le SCoT existant ou à venir), le secteur touristique et les activités de service. Elle résume les étapes passées et présente la nouvelle étape envisagée.	
La stratégie décrit son inscription dans l'un au moins des paris du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT)	
Le document décrit précisément les objectifs stratégiques, c'est-à-dire les changements pouvant être atteints à l'horizon 2020 (et non de simples objectifs opérationnels liés aux réalisations)	
Une dynamique de création de valeur économique à partir du patrimoine alpin est décrite de façon concrète et elle comprend des activités novatrices	
Il est confirmé que la création de valeur économique est locale	
Le patrimoine alpin est abordé à la fois sous un angle naturel et culturel, avec au moins un volet hors neige, et au moins un volet à destination des habitants locaux.	
La recherche d'une interface avec le patrimoine agricole et forestier est confirmée	
La stratégie de gestion raisonnée des ressources est décrite de façon concrète	
La stratégie comprend un développement de services. Il s'agit de services à la fois pour les habitants et les touristes et visiteurs, et ces services sont décrits de façon concrète	
La stratégie donne la priorité à l'accès au numérique et à l'écomobilité dans le développement de services qui est proposé	
L'inclusion du public jeune est confirmée	
Prise en compte des priorités transversales cohérence et adaptation au changement climatique	
Le diagnostic décrit les liens avec les stratégies 'espace valléen' des territoires voisins	
Le diagnostic décrit les initiatives des niveaux territoriaux infra et supra et les modalités envisagées pour assurer la cohérence entre initiatives	
Le diagnostic décrit l'articulation avec Leader (méthode et acteurs, stratégie, opérations)	

Le diagnostic décrit la participation des élus communaux à la stratégie 'espace valléen' et confirme leur adhésion	
La stratégie décrit les mesures envisagées pour renforcer l'adaptation au changement climatique, avec au moins une action concrète de renforcement de la capacité d'adaptation	
Ingénierie	
La présence d'un chef de projet 'espace valléen' et d'une équipe projet dédiée est démontrée	
La mise en place d'un comité de pilotage dédié et d'un comité technique est décrite	
Le comité de pilotage inclut bien les acteurs incontournables du territoire	
Autres modalités de mise en œuvre	
La participation des acteurs du territoire à l'étape de la conception et de la mise en œuvre est confirmée, y compris les acteurs privés et associatifs	
La commercialisation des activités touristiques implique les acteurs privés du territoire lorsqu'ils sont présents	
Les mesures d'information du public à toutes les étapes du processus sont décrites	
Le plan de suivi-évaluation préconisé par la Région est compris et intégré	
Les mesures prises pour assurer la transparence des cofinancements sont décrites	
Complétude du document de projet	
Le document définit le territoire du Massif et présente la structure porteuse	
Le document décrit précisément les bénéficiaires pressentis	
Le plan d'action comprend un calendrier prévisionnel 2015-2020	
Le plan d'action comprend une maquette financière précisant l'autofinancement et les cofinancements prévus, d'un montant total inférieur au plafond, un ordre de grandeur étant a minima fourni pour les principales opérations	
L'équilibre financier à 5 ans est décrit de façon réaliste, avec un calcul de l'incidence des nouveaux investissements sur l'endettement et la description des mesures prises pour réduire cet endettement	
La minimisation et la compensation de l'impact environnemental éventuellement généré par les aménagements sont démontrées	

Annexe 2

GRILLE D’EVALUATION DES OPERATIONS

La grille ci-dessous permet à la structure porteuse de vérifier la cohérence des opérations avec la stratégie « espace valléen », et aux services de la Région d’instruire la demande de subvention. Chaque critère est noté 1 (cohérent) ou 0 (non cohérent, ou information manquante). Il convient d’ajouter à cette liste les critères de bonne gestion, dont les critères FEDER.

Critère	Notation
Mise en cohérence avec la stratégie ‘espace valléen’ du territoire	
L’opération a été conçue en lien avec l’équipe projet ‘espace valléen’	
L’opération a reçu une approbation sans réserve lors de sa dernière présentation en comité de pilotage ‘espace valléen’	
La contribution de l’opération à l’objectif de la stratégie ‘espace valléen’ du territoire est décrite de façon concrète	
L’opération participe à une dynamique de création de valeur économique, ou un service, dont le lien direct avec la dynamique ‘espace valléen’ est confirmée	
Cohérence avec la politique montagne PACA 2015-2020	
L’opération démontre une création de valeur économique à partir du patrimoine alpin de façon concrète, avec si possible des aspects novateurs ET/OU L’opération permet le développement de services à la fois pour les habitants et les touristes et visiteurs, et ces services sont décrits de façon concrète	
Il est confirmé que la création de valeur économique est locale	
Les mesures prises pour une gestion raisonnée des ressources sont décrites de façon concrète	
L’adéquation de l’opération avec le Schéma Régional de Cohérence Ecologique est vérifiée	
La part des jeunes dans le public ciblé est quantifiée	
Cohérence avec la maquette financière	
Le montant total des investissements du plan d’action, y compris l’opération présentée, est inférieur ou égal à la maquette financière, OU un explicatif est fourni	
Lorsque le montant d’une opération d’ampleur, et/ou la structure des cofinancements, diffère notablement de la maquette prévisionnelle, une justification est fournie	

Annexe 3

APPEL A PROJET

Sélection des Espaces valléens

Elaboration d'une stratégie pluriannuelle de développement intégré et de diversification

(Document joint)